

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul

M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. LOTHAIER Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. TRIJOULET Thierry à M. BAUDRY Claude
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

SAS MEDA Manufacturing - Aide à l'investissement matériel - Aide de minimis - Décision - Autorisation
--

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Présentation de la société MEDA Manufacturing

- Historique

L'origine de la société MEDA Manufacturing remonte à la création des laboratoires Sarget en 1950 qui ont donné naissance à une spécialité pharmaceutique « Sargenor » ampoules buvables.

Après quelques années d'exploitation dans des locaux situés sur la commune de Bordeaux, le succès des laboratoires Sarget a entraîné son implantation sur le site actuel de Mérignac en 1968.

Suite à de multiples cessions et reprises au cours des années 90 et 2000, cette société est vendue au laboratoire suédois MEDA en 2005, date à partir de laquelle le site mérignacais prend le nom de MEDA Manufacturing.

Le capital est détenu à 99,997% par la société mère MEDA Pharma, entité commerciale du groupe MEDA en France.

- Activité

MEDA Manufacturing France, façonnier de produits pharmaceutiques, apporte une prestation de fabrication, de conditionnement, de contrôle de qualité, de logistique et de distribution à ses principaux clients.

MEDA Manufacturing est à la fois Centre de compétences pour la fabrication de médicaments présentés sous forme de solutions buvables ou à usage externe, pommade, crème, gel, etc...

MEDA Manufacturing fabrique annuellement 45 millions d'unités principalement autour de 2 marques fortes, à savoir BETADINE et SARGENOR. Avec 38 millions d'unités de BETADINE fabriquées par an, MEDA est aujourd'hui leader sur le marché de l'antisepsie en France.

MEDA Manufacturing à Mérignac est l'organisation Supply Chain dédiée à :

- La fabrication de produits pharmaceutiques pour le compte de MEDA France, MEDA Pays Bas, MEDA Belgique, MEDA Espagne, MEDA Portugal, MEDA Italie et MEDA Allemagne ;
- La distribution des produits pharmaceutiques auprès des grossistes répartiteurs, pharmacies, hôpitaux pour le compte de MEDA France.

- Moyens

Le site de Mérignac peut compter sur :

- **Un potentiel humain fort**

Le site emploie actuellement 200 collaborateurs dont près de 15% d'ingénieurs, pharmaciens et acheteurs industriels.

Depuis 2 ans, les principes d'amélioration continue connus sous le nom de « Lean Manufacturing » ont été introduits au sein de l'ensemble de l'entreprise.

- **Une situation financière saine et pérenne**

L'année 2011 présente de bons résultats avec un chiffre d'affaires stable autour de 103.5 millions d'euros, un résultat net de 2.3 millions d'euros au niveau de celui de 2010 et un endettement nul.

€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	107 886 376	107 399 870	118 041 902
Dont export	20 699 745	20 688 296	21 307 907
Excédent Brut d'Exploitation	4 456 801	3 344 913	6 183 189
Bénéfice	2 639 547	2 467 996	4 038 055

Présentation du projet d'investissement matériel de la société

La commercialisation de BETADINE en récipients unidoses a démarré en 1995, avec le support technique de la société Holopack implanté à Untergrönigen, en Allemagne.

L'acquisition par MEDA en 2005 a donné une nouvelle impulsion de par la volonté affichée par le groupe, non seulement de maintenir, mais aussi de développer son activité industrielle. C'est ainsi que le site de Mérignac s'est remobilisé autour de ce projet afin de permettre la fabrication des monodoses de la gamme BETADINE sur ce site.

MEDA Manufacturing dispose déjà de l'équipement destiné à fabriquer les solutions de BETADINE nécessaires pour remplir les unidoses, puisque jusqu'alors, les solutions étaient déjà fabriquées sur le site de Mérignac, transférées dans des cuves et envoyées en Allemagne à la société Holopack qui en assurait la répartition en équipements unidoses et le conditionnement en étuis et cartons de groupage.

Le projet, d'un coût global de 1,5 M€, consiste à intégrer à l'équipement existant une nouvelle technologie et à s'équiper d'une machine Blow Fill Seal, pour assurer la répartition en récipients unidoses de différentes solutions de la gamme BETADINE.

Il est à noter que ce projet s'accompagne d'une réorganisation de l'intérieur des locaux de la société afin de :

- Réinvestir les 2 étages du « bâtiment administratif » pour y réaménager environ 1 000 m² de bureaux,
- Créer un ensemble d'ateliers pharmaceutique de 670 m²,
- Minimiser l'impact environnemental de la société par la suppression de 25 allers-retours camions entre Mérignac et Sulzbach-Laufen en Allemagne, soit 30 000 km.

L'objectif de ce projet est triple :

- Doter le site de Mérignac d'une nouvelle technologie,
- Développer l'activité et les emplois,
- Améliorer la rentabilité du produit.

Impacts qualitatifs et quantitatifs du projet

- **Au niveau de la production**

- Renforcement de la capacité du site de Mérignac,
- Création de 670 m² d'ateliers de production aux normes BPF (Bonnes pratiques de fabrication),
- Implantation d'une machine Blow Fill Seal.

- **Moyens complémentaires à mettre en œuvre**

L'implantation de ce nouvel atelier nécessitera des moyens humains supplémentaires, à savoir 15 collaborateurs à minima.

La création de ces emplois n'entraînera aucun changement sur les emplois actuels, car il s'agit d'une activité supplémentaire et non d'un remplacement d'activité.

Plan de financement

L'estimation globale du projet est de 1 500 000 € HT. Une intervention de la Communauté urbaine de Bordeaux à hauteur de 25 000 € HT est sollicitée par la société MEDA Manufacturing au titre de son investissement matériel. Le Conseil régional d'Aquitaine est également sollicité à hauteur de 100 000 € HT.

DEPENSES	€ HT	RESSOURCES	€ HT
Acquisition machine Blow Fill Seal	1 500 000	Autofinancement	1 375 000
		Conseil régional d'Aquitaine	100 000
		CUB	25 000
TOTAL	1 500 000	TOTAL	1 500 000

La subvention est envisagée dans le cadre du règlement 1988/2006 du 15 décembre 2006 définissant le régime des aides de minimis. La contribution des collectivités s'élèvera à 125 000 € répartie entre elles de la manière suivante : Conseil régional d'Aquitaine 100 000 € et Communauté urbaine de Bordeaux 25 000 €.

Cette intervention se fait également en application du règlement d'intervention aides aux entreprises.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Règlement CE n°1628/2006 des aides à finalité régionale (AFR) du 24 octobre 2006,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- qu'il est d'intérêt communautaire de favoriser, sur le territoire de la CUB, le développement de l'emploi et des entreprises,
- que le projet permettra le développement industriel de la société MEDA Manufacturing et une relocalisation d'activités exogènes sur le territoire communautaire,
- que la société envisage la création de 15 emplois sur 3 ans,

DECIDE

Article 1 : L'attribution à la société MEDA Manufacturing d'une subvention de 25 000 € pour la réalisation de son projet d'investissement matériel est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention à la société MEDA Manufacturing.

Article 3 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042, fonction 900, CRB BD00 du budget de l'exercice principal en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 NOVEMBRE 2012**

PUBLIÉ LE : 15 NOVEMBRE 2012

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. NICOLAS FLORIAN